



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 28 septembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Isabelle Bonillo et consorts : « *César Roux 5 : une rénovation pas très douce pour les locataires ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité reloge, aux mêmes conditions financières que les actuelles, les habitants de l'immeuble César-Roux 5 pendant la durée des travaux et offre à ceux qui le désirent la possibilité de réintégrer leur appartement à des conditions conformes au volet social du plan climat ainsi qu'à la politique de logement d'utilité publique et de préservation du parc locatif (« Logement pour tous ») exposée dans le Programme de législature 2016-21. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 28 septembre deux mille vingt et un.

Le président

La secrétaire adjointe

